

Obtenir l'avis des parties prenantes sur les suggestions de l'IOMC pour éclairer l'élaboration des programmes de mise en œuvre

Webinaire IOMC « *Développement Programmes de mise en œuvre* »

30 septembre 2024



Présentation générale

(basée sur le document de discussion de l'IOMC d'août 2024, les commentaires reçus par les parties prenantes et les réflexions du Forum de Berlin de septembre 2024 sur les produits chimiques et la durabilité)

- **Partie 1 : Considérations générales pour l'élaboration de programmes de mise en œuvre (1.5, 3.1)**
- **Partie 2 : Renforcement de la législation nationale intégrée sur les produits chimiques et des capacités institutionnelles (Section 2.1)**
- **Partie 3 : Renforcer l'engagement et l'action du secteur économique et industriel (Section 2.2)**
- **Partie 4 : Lien avec les processus décisionnels en matière de développement durable (Section 2.3)**
- **Partie 5 : Prochaines étapes**



Partie 1 : Considérations générales pour l'élaboration de programmes de mise en œuvre (*sections 1.5, 3.1*)

GFC VI. Mécanismes de soutien à la mise en œuvre

A. Programmes de mise en œuvre

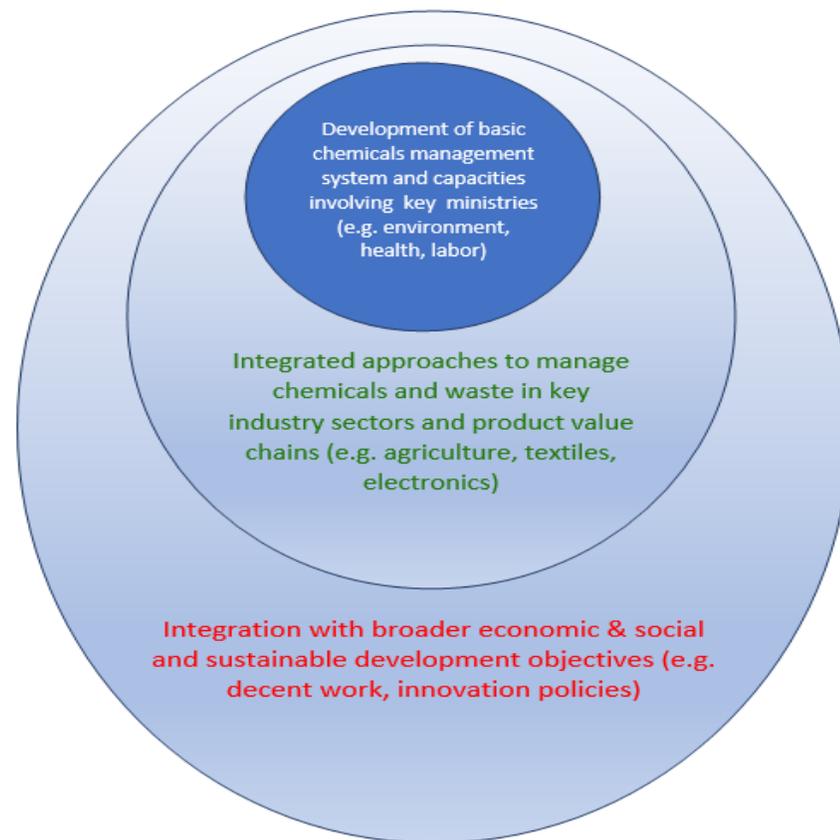
- **La Conférence internationale peut adopter des programmes** visant à soutenir la mise en œuvre du Cadre pour atteindre ses « objectifs et cibles stratégiques »
- Les programmes doivent avoir leur propre objectif et **impliquer les secteurs et les parties prenantes concernés.**
- Les programmes pourraient inclure **des actions que les parties prenantes ont l'intention d'initier ou de contribuer pour atteindre les objectifs pertinents.**
- **Les programmes devraient avoir des mandats, des termes de référence, des plans de travail** et/ou d'autres mécanismes
- Participation à des programmes **ouverts à tous les acteurs et secteurs concernés**
- La Conférence internationale peut créer **des groupes de travail ad hoc** pour fournir des orientations et mobiliser l'engagement.

Résolution V/1 de la Conférence internationale sur la gestion des matières chimiques (ICCM 5) sur les « modalités de mise en œuvre »

- Exhorte les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et le secteur privé à mettre en œuvre de manière globale la GFC
- **Invite l'IOMC, les gouvernements et les parties prenantes « à collaborer et à élaborer des propositions de programmes de mise en œuvre (...) »**
- Les propositions doivent aborder **« les mandats, termes de référence, plans de travail et autres mécanismes respectifs »**
- Une éventuelle adoption lors de la prochaine Conférence internationale (2026) ne devrait **pas retarder l'action immédiate des parties prenantes**
- Référence à la valeur et aux dimensions de **la gestion intégrée des produits chimiques et des déchets**

V/8 : Domaines de travail à prendre en compte pour les programmes de mise en œuvre

Les trois dimensions de la gestion intégrée des produits chimiques et des déchets



Caractéristiques communes potentielles et valeur ajoutée des programmes de mise en œuvre

- **Sensibilisation** : Sensibiliser les parties prenantes aux objectifs fixés
- **Engagement multipartite** : impliquer toutes les parties prenantes, même si le programme cible un groupe de parties prenantes spécifique
- **Connaissances** : Identifier les bonnes pratiques et favoriser le partage des connaissances
- **Coordination et collaboration** : Renforcer la coordination et la collaboration des actions des parties prenantes
- **Orientation** : Faire le point sur les orientations et le soutien technique et combler les lacunes, le cas échéant
- **Développement de projets** : Assistance technique pour l'élaboration de propositions de projets
- **Finances** : Aider à accéder à un soutien financier et technique (par exemple par le biais d'initiatives de jumelage/mise en relation)
- **Analyse** : Évaluer les progrès pour atteindre les objectifs respectifs, identifier les défis et favoriser les solutions

Éléments communs possibles des termes de référence du programme GFC

1. Objectifs pertinents
2. Les parties prenantes encouragées à s'engager
3. Type d'action programmatique, projets et activités encouragés
4. Liens avec d'autres programmes et activités de mise en œuvre de la GFC
5. Critères de participation des parties prenantes
6. Modalités de gouvernance (multipartite)
7. Partage des connaissances (par exemple sur l'action des chefs de file, la coordination, les défis, etc.)
8. Mécanismes/véhicules de mise en œuvre (par exemple alliance, partenariats, communautés de pratique)
9. Considérations relatives au financement et aux ressources
10. Compte rendu de la Conférence internationale

Questions indicatives pour évaluer le succès du programme

Un programme a-t-il pu.....

- tendre la main à tous et mobiliser de nouvelles parties prenantes ?
- catalyser de nouvelles activités de mise en œuvre par les parties prenantes ?
- identifier et partager largement les bonnes pratiques de mise en œuvre ?
- coordonner et créer des synergies dans les activités de mise en œuvre ?
- fournir un accès à et/ou mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre ?
- identifier les goulots d'étranglement de la mise en œuvre et les solutions ?

***Indicateur ultime* : Comment un programme de mise en œuvre a-t-il accéléré la collaboration et les progrès pour atteindre les objectifs spécifiques?**



Partie 2 : Renforcement de la législation nationale intégrée sur les produits chimiques et des capacités institutionnelles

(Section 2.1)

Programme proposé 1 : Renforcement de la législation nationale intégrée sur les produits chimiques et des capacités institutionnelles

Objectifs proposés

- Objectif stratégique A et cible A1 (cadres juridiques et capacités institutionnelles)
- Autres cibles : A2, A3, A5, A6, A7, B1, B2, B3, B4, B6, D2, D4, D7, E2, E3, E5, E6



Activités initiales (en cours d'élaboration et d'étude)

- Document conceptuel sur les « Options pour l'élaboration d'une législation nationale de base sur les produits chimiques industriels et de consommation »
- Développement de modules législatifs/éléments de base pour combler les lacunes et traiter les sujets d'intérêt émergents

Thèmes possibles : acceptation mutuelle des données, classifications des dangers et méthodes d'évaluation ; rationalisation de la prise de décision en matière d'évaluation et de gestion des risques pour les produits chimiques industriels et de consommation ; incitations à l'innovation en chimie verte et durable ; et recouvrement des coûts et durabilité des systèmes nationaux.

- Enquête IOMC/GFC pour identifier les pays intéressés et déterminés à renforcer leur législation nationale sur les produits chimiques et leurs capacités institutionnelles
- Identification des pays et des organisations disponibles pour fournir un soutien (« match-making »)
- Élaboration et diffusion d'un outil pour aider les pays à auto-évaluer leur législation nationale sur les produits chimiques et leurs capacités institutionnelles (« analyse de base et des besoins »)
- Fournir un soutien technique aux pays intéressés dans l'élaboration de propositions de projets

Programme 1 : Processus/activités de consultation et élaboration d'un projet de termes de référence et de plan de travail

Activités 2024

- Élaboration d'un document de discussion sur un « Programme de mise en œuvre du GFC visant à renforcer la législation nationale intégrée sur les produits chimiques et les capacités institutionnelles » ; 3e trimestre 2024
- Webinaire sur un « Programme de mise en œuvre de la législation nationale intégrée sur la gestion des produits chimiques et des capacités institutionnelles » (*prévu*)

Activités 2025

Ateliers mondiaux consécutifs, 1er/2e trimestre 2025

- « Renforcement de la législation et des capacités institutionnelles pour les produits chimiques industriels et les produits chimiques de consommation »
- « Élaboration d'un programme de mise en œuvre du GFC visant à renforcer la législation nationale intégrée sur les produits chimiques et les capacités institutionnelles : mandat, termes de référence et plan de travail »
- Soumission de la note d'information au groupe de travail à composition non limitée, juin 2025



Questions de discussion

- Les activités initiales proposées sont-elles utiles ? Que manque-t-il ?
- Que peut-on faire pour sensibiliser davantage les pays en développement à ce sujet ?
- Comment les activités de renforcement des capacités des OP de l'IOMC, des acteurs bilatéraux, des ONG et de l'industrie peuvent-elles être identifiées et coordonnées ?



Partie 3 : Renforcer l'engagement et l'action du secteur économique et industriel

(Section 2.2)

Programme proposé 2 : Renforcer l'engagement et l'action

Objectifs proposés

- Objectif stratégique D du GFC : Cibles D6 et D3 (Stratégies de gestion durable des produits chimiques et des déchets dans les principaux secteurs économiques et industriels et stratégies des secteurs privé et financier)
- Autres cibles : A3, A4, A7, B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, D1, D4, D7, E2, E3, E6



Activités initiales (en cours d'élaboration et d'étude)

- Enquête de sensibilisation de l'IOMC auprès du secteur industriel, juillet 2024
- Favoriser un engagement précoce auprès de secteurs industriels sélectionnés (c.-à-d. soins de santé, textiles, électronique, construction, produits pharmaceutiques, finances et investissements)
- Orientations générales pour soutenir le développement de stratégies en matière de produits chimiques et de déchets dans les secteurs économiques et industriels (D 6)
- Identification de sujets supplémentaires possibles pour l'élaboration de lignes directrices (par exemple, évaluation de l'empreinte chimique, transparence des informations chimiques dans la chaîne de valeur)

Programme 2 : Processus/activités de consultation et élaboration d'un projet de mandat et de plan de travail

Activités 2024

- Élaboration d'un document de discussion distinct sur un programme de mise en œuvre visant à « renforcer l'engagement et l'action du secteur économique et industriel » ; 3e trimestre 2024
- Webinaire sur un programme de mise en œuvre du programme de mise en œuvre sur le « renforcement de l'engagement et de l'action du secteur économique et industriel » (*prévu*)

Activités 2025

Ateliers mondiaux consécutifs, 1er / 2e trimestre 2025

- « Élaboration d'un programme de mise en œuvre visant à renforcer l'engagement et l'action des secteurs économique et industriel : mandat, mandat, plan de travail et orientations pour l'élaboration d'une stratégie (objectif D6) »
- « Identifier les opportunités d'engagement des investisseurs institutionnels et renforcer les normes de divulgation et de reporting pour la mise en œuvre (objectif D3) »
- Soumission de la note d'information au groupe de travail à composition non limitée, juin 2025

Questions de discussion

- Les activités initiales proposées sont-elles utiles ? Que manque-t-il ?
- Comment les stratégies de gestion des produits chimiques et des déchets élaborées par l'industrie (cible D6) peuvent-elles éclairer les normes de divulgation et les choix d'investissement du secteur financier/des investisseurs (cible D3) ?
- Comment peut-on entretenir la dynamique dans des secteurs industriels spécifiques pour élaborer des programmes de mise en œuvre sectorielle (soins de santé, électronique, textile, finance privée, etc.) ?
- Programme-cadre (orientation, partage des connaissances, supervision) composé de programmes sectoriels industriels ?



Partie 4 : Lien avec les processus décisionnels en matière de développement durable

(Section 2.3)

Programme 3 :

Relier la gestion des produits chimiques et des déchets aux processus décisionnels en matière de développement durable

Objectifs proposés

- Objectif stratégique E et cible E 6*
- Autres cibles pertinentes : A3, A6, A7, B4, B5, C1, D1, D2, D3, D4, D5, D6, D7, E1, E2

Activités initiales (en préparation et en cours d'étude)

- Développement de brèves introductions sur des sujets et des cibles spécifiques du développement durable

Sujets possibles : planification du développement national ; changement climatique ; biodiversité ; éducation ; innovation ; soins de santé ; et AME

- Étudier les possibilités de développer un éventuel programme sur « les produits chimiques et le changement climatique »

* D'ici 2030, les parties prenantes identifient et renforcent les liens entre la gestion des produits chimiques et des déchets et d'autres politiques clés (par exemple, le changement climatique, la biodiversité, la protection des droits de l'homme, les soins de santé primaires)



Programme 3 : Processus/activités de consultation et élaboration d'un projet de mandat et de plan de travail

Activités 2024

- Webinaire de suivi dédié (*prévu*)

Activités 2025

- Élaboration d'un document de discussion sur « Un éventuel programme de mise en œuvre de la GFC visant à intégrer la gestion des produits chimiques dans les processus décisionnels en matière de développement durable »
- Document d'information pour le groupe de travail à composition non limitée, juin 2025, pour recueillir des commentaires en vue de l'élaboration d'un mandat, de termes de référence et d'un plan de travail



Questions de discussion

- Les activités initiales proposées sont-elles utiles ? Que manque-t-il ?
- Comment peut-on entretenir une dynamique pour favoriser le travail programmatique sur des sujets spécifiques (par exemple, la planification du développement, le changement climatique, l'éducation) ?
- Existe-t-il des parties prenantes prêtes à s'engager dans l'élaboration d'un programme/flux de travail sur les sujets ci-dessus ?



Partie 5 : Prochaines étapes

Étapes clés vers la Conférence internationale de 2026

- Commentaires finaux sur les concepts du document d'ici le 15 octobre (les commentaires reçus seront publiés sur le site Web du webinaire)
- Webinaires de suivi sur les programmes proposés en 2024 / début 2025 (prévu)
- Ateliers multipartites mondiaux (projets de mandats, termes de référence et plans de travail)
 - > Législation nationale intégrée de gestion des produits chimiques et capacités institutionnelles, 1^{er} / 2^e trimestre 2025
 - > Engagement et action du secteur économique et industriel (y compris les investisseurs institutionnels/le secteur financier), 1^{er} / 2^e trimestre 2025
- Document(s) d'information pour le Groupe de travail à composition non limitée, juin 2025
- Affinement des projets de mandats, des projets de termes de référence et des plans de travail, 3^e / 4^e trimestre 2025
- Discussion et éventuelle adoption lors de la prochaine Conférence internationale, fin 2026

« La vision de l'IOMC est de façonner un avenir durable grâce à une action mondiale coordonnée pour parvenir à une gestion rationnelle du cycle de vie des produits chimiques et des déchets, pour des vies saines et l'environnement. »

MERCI !

Pour plus
d'informations, veuillez
visiter :

www.iomc.info

